



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

Compte-rendu du CTL du 09/10/2017

Suite à la lecture des liminaires Solidaires, FO et CGT, le Directeur a apporté quelques réponses.

Dans le cadre du PLF 2018, 1600 suppressions de postes sont actées pour la DGFIP. Elles tiennent compte de la réforme du prélèvement à la source au 01/01/2019. Pour les crédits budgétaires, le Directeur précise qu'il s'agit d'une démarche nouvelle : auparavant la réforme précédait les gains de productivité. Maintenant l'attribution des crédits de fonctionnement (informatique et immobilier) est effectuée avant toute restructuration.

L'ordre du jour a ensuite été décliné.

Concernant le passage en comptabilité commerciale de l'Office public HLM de Dinan Habitat, le Directeur a indiqué que c'était un choix de la DG de ne plus investir dans le système d'exploitation OTR.

Pour FO DGFIP, c'est une suppression de choix et la fin de l'application OTR. Le logiciel n'étant plus mis à jour, la mission n'est plus correctement exercée. Il s'agit d'une privatisation rampante et de la mort de la mission. Dénonçant le choix fait en haut lieu, les organisations syndicales ont voté contre à l'unanimité.

Concernant l'expérimentation d'une caisse sans numéraire au SIP de Dinan, FO DGFIP considère qu'il est primordial de préserver le choix pour l'utilisateur. Une incitation à changer les pratiques va à l'encontre de notre conception du service public. Pour FO la ligne rouge serait franchie si l'interdiction exclut certains usagers qui devraient éventuellement avoir recours à l'aide du milieu associatif pour gérer leurs difficultés de paiement.

Vote contre unanime des organisations syndicales.

Concernant les ponts naturels pour 2018, le Directeur a convenu de maintenir le 30/04 comme pont naturel.

Vote pour unanime des organisations syndicales : les ponts naturels sont au nombre de 3 : 30/04, 02/11 et 24/12/2018.

En ce qui concerne le Plan Annuel de Prévention, FO DGFIP a indiqué que dans les mesures de prévention proposées, il n'y avait pas de réponse à l'insuffisance de connexions internet. Le Directeur a précisé que seuls les problèmes liés au parc informatique et à la connectique étaient liés à la question. Les restrictions d'accès à internet sont directement gérées par la DG. En outre FO DGFIP a tenu à rappeler son opposition à la loi Notré ; ceci entraîne des conséquences néfastes du point de vue interprofessionnel. En effet, dans le descriptif des situations d'exposition au sein de la DDFIP 22, on trouve « les charges de travail liées à l'évolution des collectivités territoriales ».

Ainsi nous sommes passés de 30 à 8 communautés de communes dans le département. Et il y aura dans l'avenir les restructurations des réseaux d'eau et d'assainissement. FO DGFIP réclame ainsi les effectifs nécessaires pour faire face à ces surcharges de travail.

Pour le Directeur, la seule solution est le renforcement de la mission de soutien SPL.

Concernant l'expérimentation du SAR, le Directeur a défendu un bilan qu'il estime très positif. Pour FO DDFIP 22, quand un poste est en difficulté, les collègues sont contents d'être aidés. Les SAR ne doivent pas faire oublier qu'ils sont le cheval de Troie de la disparition des postes SPL ruraux et constituent une mauvaise réponse à un vrai problème lié à la réduction des effectifs.

En questions diverses, FO DGFIP a remis au Directeur les pétitions contre les fermetures de trésoreries.

Interrogé sur ce sujet par FO DGFIP, le Directeur a précisé que les décisions ministérielles devraient être connues dans les prochains jours.